

Sur convocation du Maire en date du 29 mars 2018, les membres du conseil municipal se sont réunis le 1<sup>er</sup> mars 2018 à 20h30, à la Maison Polyvalente, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

**SONT PRESENTS** : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFRERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE** : Robert LAURAIN

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

**Point n°1 : Approbation des comptes administratifs 2017 (Commune, Forêts, Service de l'Eau)**

**FORETS :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	53.054,96 €	40.388,86 €	-12.666,10€
Investissement	0.00 €	2.751,03 €	+ 2.751,03 €
Situation finale après reprise des exercices antérieurs :			
Section de fonctionnement :	- 7.571,69 €		
Section d'investissement :	0.00 €		
Résultat de clôture :	- 7.571,69 €		

**COMMUNE :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	956.695,86 €	1.023.836,87 €	+67.141,01€
Investissement	619.007,00 €	968.545,30 €	+ 349.538,30 €
Situation finale après reprise des exercices antérieurs :			
Section de fonctionnement :	+ 67.141,01 €		
Section d'investissement :	+ 268.490,91 €		
Résultat de clôture :	+ 335.631,92 €		

**SERVICE DE L'EAU :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
Exploitation	131.731,89 €	138.631,33 €	+ 6.899,44 €
Investissement	272.735,05 €	114.928,74 €	- 157.806,31 €
Situation finales après reprise des exercices antérieurs :			
Section d'exploitation :	+ 28.453,64 €		
Section d'investissement :	+ 75.786,93 €		
Résultat de clôture :	+ 104.240,57 €		

Le Maire ayant quitté la salle de conseil, c'est sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint que les 3 comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité.

**Point n°2 : Approbation des comptes de gestion du Receveur 2017 (Commune, Forêts, Service de l'Eau)**

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 réalisée par le Receveur en poste à la Trésorerie Epinal-Poincaré est conforme aux trois comptes administratifs présentés.

Les comptes de gestion sont donc approuvés à l'unanimité.

### **Point n°3 : Affectation des résultats 2017 (Commune, Forêts, Service de l'Eau)**

#### **COMMUNE avec FORETS :**

Après reprise des résultats antérieurs, des restes à réaliser, de l'intégration des résultats du budget Forêts dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi que les résultats de clôture du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de l'Avière (SMABA) dissout également, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement à reporter à l'article 002 : 59.685,08 €

Excédent d'investissement à reporter à l'article 001 : 268.490,91 €

#### **SERVICE DE L'EAU :**

Après reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

Excédent d'exploitation à reporter à l'article 002 : 28.453,64 €

Excédent d'investissement à reporter à l'article 001 : 75.786,93 €

### **Point n°4 : Fixation des taux de fiscalité 2018**

Le Conseil Municipal prend acte du produits attendu à taux constants et en conséquence n'augmente pas les taux présentés :

TH : 12,30 %

TFB : 14,30 %

TFNB : 24,28 %

### **Point n°5 : Contribution 2018 au SIADU**

Le Conseil Municipal prend acte du montant de la contribution qui s'élève à 30.191,25 € et décide à l'unanimité de budgétiser cette participation.

### **Point n°6 : Contribution 2018 au SMIC**

Le Conseil Municipal prend acte du montant de la contribution qui s'élève à 820,00 € et décide à l'unanimité de budgétiser cette participation.

### **Point n°7 : Contribution 2018 au SISSG**

Le Conseil Municipal prend acte du montant de la contribution qui s'élève à 6.544,66 € et décide à l'unanimité de budgétiser cette participation.

### **Point n°8 : Contribution 2018 au SDANC**

La contribution au SDANC pour 2018 s'élève à 80 € et sera donc budgétiser, à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **Point n°9 : Montant de notre participation pour le financement de la bibliothèque**

En 2017, l'adjointe au chef de service de la médiathèque départementale est venue visiter notre bibliothèque et propose, entre autre, d'augmenter le budget que la commune lui alloue à 1,50 €/habitant. Ce qui est accepté à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **Point n°10 : Gratification à accorder à un agent municipal, médaillé du travail**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder aux agents médaillés, en récompense de ses services à la commune, une somme de 15,24 € par année de présence. Soit 304,80 € pour 20 ans de service, 457,20 € pour 30 ans et 533,40 € pour 35 ans.

### **Point n°11 : Adoption des budgets primitifs (Commune et Service de l'Eau)**

#### **COMMUNE :**

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 1.160.398,84 €

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 758.171,35 €

Budget adopté à l'unanimité.

#### **SERVICE DE L'EAU :**

Section d'exploitation : équilibrée en dépenses et en recettes à 144.023,64 €

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 188.270,01 €

Budget adopté à l'unanimité.

## **Point n° 12 : Approbation conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

Celui-ci est approuvé à l'unanimité ainsi que les délibérations qui s'y rapportent.

## **Point n°13 : Biens soumis à droit de préemption**

La Commune n'exerce pas son droit de préemption pour :

- Une maison rue d'Epinal vendue 76.000,00 €
- Un logement rue d'Epinal vendu 67.000,00 €

## **Point n°14 : Demandes de subventions diverses pour investissements 2018**

Travaux d'amélioration pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments communaux accueillant du public dans le cadre de l'AD'AP. Le Maire sollicitera une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR. La dépense a été inscrite au budget 2018.

Monument aux morts : sera mis en valeur et un devis avait été demandé à une entreprise. Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à cette dépense et demande au Maire de solliciter le Département pour obtenir une subvention.

Equipement numérique à l'école élémentaire : l'Etat sera sollicité au titre de la DETR ainsi que le Département pour une aide financière.

Equipement de vidéo projection au Salon d'Honneur de la Mairie : une subvention sera demandée au Département.

## **Point n°15 : Demande d'adhésions et de retrait au SDANC**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux adhésions des communes de Bois de Champ et Savigny et accepte le retrait de la commune du Sandaucourt.

## **Point n°16 : Adhésion au SMIC**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Etival-Clairefontaine, du Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères ainsi que le Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC).

## **Point n°17 : Délégation de la compétence « éclairage public » au SDEV**

Suite aux nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, la commune doit délibérer sur les compétences déléguées au SDEV.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de déléguer au Syndicat, l'investissement et la maintenance.

## ***Informations et questions diverses***

Association ANGRY COUNTRY BOOTS : suite à la demande de subvention faite par l'association, il est décidé, après débat, que seule la salle des fêtes lui sera réservée gracieusement.

Cyclotourisme : la ville d'Epinal accueille cette année la semaine du cyclotourisme du 5 au 11 août 2018. Ils traverseront la commune de Darnieulles les 6 et 10 août. La maison polyvalente sera mise à disposition le dimanche 5 août de 11h à 14h.

L'Unity roll : une randonnée en roller le 27 mai de 8h à 16h et passera par Darnieulles.

Immeuble menaçant ruine : la Préfecture a donné une réponse à notre courrier, réponse très administrative.

TNT : ses fréquences changent le 23 mai prochain.

Vente de bois le 12 avril 2018 à Fléville devant Nancy. 78,58 m3 de chênes

Invitation du SCOT à une réunion territoriale pour tous les membres du conseil municipal.

Prochaine réunion de conseil municipal le 17 mai 2018 à 20h30

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h00.